

Épargne et
investissements

Assuris

Assuris est une société à but non lucratif chargée de protéger les assurés canadiens en cas de faillite de leur compagnie d'assurance vie.



Le rôle d'Assuris consiste à protéger les assurés en réduisant au maximum la perte de leurs prestations et en assurant le transfert rapide des polices à une compagnie solvable, qui maintiendra les garanties protégées.

Chaque compagnie d'assurance vie autorisée à pratiquer des opérations d'assurance au Canada est tenue, par les autorités de contrôle fédérales, provinciales et territoriales, de devenir membre d'Assuris.

Pour en savoir plus sur la protection d'Assuris, visitez assuris.ca ou communiquez avec le Centre d'information d'Assuris au 1 866 878-1225.

beneva

Assuris protège vos placements chez Beneva

Protection des placements

Les sommes placées dans les produits d'épargne de Beneva bénéficient de la protection par Assuris :

- Comptes d'investissement
- CIG Traditionnel
- CIG Indice-Action
- CIG Échelonné
- Compte à haut rendement

Ainsi, vous conservez la valeur capitalisée jusqu'à concurrence de 100 000 \$ ou 90 % du montant de celle-ci, si la somme est supérieure.

Protection des fonds distincts

Les sommes placées dans les fonds de placement garanti Beneva bénéficient de la protection des fonds distincts par Assuris. Vous conservez la valeur de votre garantie de capital jusqu'à concurrence de 100 000 \$ ou 90 % de celle-ci, si la somme est supérieure.

Protection distincte par catégorie de compte

Il existe trois catégories de compte : les comptes non enregistrés, les comptes enregistrés (REER, CRI, FERR et FRV) et le CELI. Chaque catégorie de compte de Beneva bénéficie d'une protection distincte d'Assuris.

Protection des rentes immédiates

Les rentes de Beneva bénéficient de la protection de la garantie de revenu par Assuris. Vous conservez jusqu'à 5 000 \$ par mois ou 90 % du montant du revenu mensuel promis, si cette somme est supérieure.